

ceau ; mais c'est par l'entremise de sa mère, et présenté par elle, qu'il reçoit les premiers hommages de leur foi. Peu de temps après, le Christ enfant s'en ira prendre possession des pays infidèles, et jeter la semence féconde d'où sortiront un jour des moissons de vertus religieuses : il gagnera cette terre d'Égypte porté sur les bras de Marie. Plus tard encore, il montrera par le premier de ses miracles que sa bonté va jusqu'à nous accorder les biens temporels, quand cette faveur doit avoir pour effet de promouvoir notre bien spirituel et la gloire de son Père : et c'est aussi par l'intervention de Marie qu'il opérera ce prodige (1). Si nous en croyons nombre d'écrivains de l'Église latine et même de l'Église grecque, la conversion du larron pénitent serait le fruit des prières de la Mère de douleurs. Elle aurait par son intercession fait rejaillir sur ce malheureux la vertu du sang rédempteur. Sa présence au Calvaire, attestée par l'Évangile, leur a suffi pour tirer cette conclusion.

Nous pourrions, dès maintenant, montrer quelle est la perfection de la maternité spirituelle de la Sainte Vierge, et quels droits elle possède de nous appeler ses fils ; puisqu'elle remplit si pleinement des fonctions qui seules, indépendamment de tout concours à la rédemption du monde, suffiraient à nous donner une mère et des pères dans l'ordre de la grâce. Mais la vérité traitée dans ce chapitre est si capitale qu'il faut la confirmer encore par l'autorité de nouveaux témoignages.

(1) Voir Bossuet, 3<sup>e</sup> serm. pour la fête de la Concept. de la S. V., 1<sup>er</sup> point.

## CHAPITRE II

Où la coopération universelle de la Sainte Vierge à la distribution des grâces, acquises au Calvaire, est confirmée par le témoignage de la Liturgie, des Pères, des docteurs et des pontifes, en Orient tout aussi bien qu'en Occident.

I. — Au témoignage de l'Écriture vient s'adjoindre celui de la sainte Église, exprimé par ses prières liturgiques, par ses Pères et par ses docteurs. Dites-moi, si vous le pouvez, quand cette Épouse du Christ a cru pouvoir se passer, dans les prières qu'elle adresse à son Époux, de l'intercession de Marie ; quel genre de grâces elle demande sans employer pour les obtenir le patronage de cette divine mère ; à quelle époque de la durée, dans quelles circonstances, elle a oublié de la regarder comme son intermédiaire et sa médiatrice auprès du Médiateur ? Quant à moi, c'est vainement que j'ai parcouru sa Liturgie, sous les différentes formes qu'elle a revêtues dans la suite des temps, pour y constater un pareil oubli. Toujours et partout l'Église et par ses hymnes, et par ses oraisons, dans le plus auguste de ses mystères aussi bien que dans les autres parties de son culte, atteste pratiquement la grande vérité que nous voulons établir. Trop souvent l'occasion se présentera d'en apporter la preuve, pour qu'il soit nécessaire de multiplier ici les textes. J'en trouve le résumé dans cette oraison d'un Office récemment accordé par le Saint-Siège : « Seigneur, Dieu tout puis-

sant qui avez voulu que nous recevions tout par l'immaculée Mère de votre Fils, donnez-nous, grâce à l'assistance d'une si grande mère, etc. » (1).

Or, cette phrase, introduite ainsi dans la Liturgie, on peut la suivre avec beaucoup d'autres, ayant une signification semblable, à travers les écrits des Docteurs et des Pères, en Orient non moins qu'en Occident, A la fin du Livre suivant, nous en presserons la signification, pour en faire jaillir tout ce qu'elle renferme. En ce moment, la chose qu'il s'agit de prouver, c'est que, pour parler en général, la Sainte Vierge a le rôle de médiatrice universelle; rôle secondaire, il est vrai, mais rôle incontestable, dans la dispensation des grâces.

La même proposition, exprimée dans ces termes ou d'autres équivalents: « *Tout par Marie; tout bien par Marie* », est devenue, nous pouvons le dire avec assurance, comme un *lieu commun* chez les auteurs ascétiques, au moins depuis saint Bernard qui l'a moulée dans cette formule à la fois si brève et si pleine, que tous les siècles vont redisant après lui.

Écoutez ce grand serviteur de la Reine du ciel. L'intelligence que nous aurons de sa pensée nous fera mieux entendre la pensée commune. Il l'a plus nettement consignée dans le sermon sur la Nativité de la bienheureuse Vierge, généralement intitulé: *De l'Aqueduc*.

Après avoir présenté le Christ Jésus comme la source

(1) Domine Deus Omnipotens, qui per immaculatam Genitricem Filii tui omnia nos habere voluisti, da nobis tantae matris auxilio, etc. » *Postcomm. fest. Manifest. Immacul. M. a sacro numismate* (27 nov.).  
Déjà, dans la secrète de la messe pour la vigile de l'Assomption, Marie nous était représentée montant au ciel afin d'y prier pour nous; tout comme Notre Seigneur était monté lui-même ad interpellandum pro nobis.

de vie qui de la cité de Dieu s'est détournée vers nous, pour nous abreuver de ses eaux; « l'Aqueduc est plein, poursuit-il, afin qu'on puise à sa plénitude même. Vous avez déjà compris, si je ne me trompe, quel est cet aqueduc qui, cherchant au cœur du Père la plénitude de la source, l'a mise à notre portée, sinon comme elle est en elle-même, au moins dans la mesure où nous pouvions la recevoir: car vous savez à qui il a été dit: Je vous salue, pleine de grâce... Si, durant tant de siècles, les ruisseaux de la grâce ont coulé parcimonieusement sur le genre humain, c'est que le précieux aqueduc dont nous parlons n'existait pas encore (1)...

« Considère, ô homme, le plan de Dieu et reconnais-y le dessein de la sagesse, le dessein de la bonté. Avant de couvrir l'aire de la rosée céleste, il commence par en imprégner toute la toison. Voulant racheter le genre humain, il en met toute la rançon dans Marie... » J'omets une partie de la page suivante, parce que je l'ai donnée dans un autre endroit. « Mais, dit le saint, il faut entrer plus profondément dans le mystère et considérer de quelle ardeur d'affection Dieu veut que nous honorions cette Vierge, puisqu'il a mis en elle la plénitude de tout bien. Par suite, tout ce qu'il y a en nous d'espérance, ce qu'il y a de grâce, ce qu'il y a de salut, tout, dis-je, et n'en doutons pas, nous vient de celle qui s'élève vers le ciel, inondée de délices (2).

(1) Et pourtant, nous le dirons plus tard, la grâce qui ne manqua jamais au genre humain, même avant la venue du Christ et l'existence de sa mère, était encore distribuée dépendamment de l'un et de l'autre.

(2) Totius boni plenitudinem posuit in Maria, ut proinde si quid spei in nobis est, si quid gratiae, si quid salutis, ab ea noverimus redundare. Paroles adoptées par le Bréviaire romain, fête de N.-Dame auxiliatrice, 24 mai, 7<sup>e</sup> leçon.

« Oui, certes, elle est un jardin de délices que le vent du divin Midi n'a pas seulement une fois caressé de son souffle, mais sur lequel il est revenu de sa chaude et fécondante haleine, afin d'en faire couler toujours en abondance les plus doux parfums, je veux dire les richesses de la grâce (1). Otez cette masse solaire qui illumine le monde, où sera le jour? Otez Marie, cette étoile de la mer, de la grande et vaste mer du monde, que restera-t-il qu'un immense brouillard, l'ombre de la mort et les plus épaisses ténèbres? Donc, de toute la tendresse de nos cœurs, de tout notre pouvoir d'aimer, de tous nos vœux les plus ardents, honorons et vénérons cette Marie : *telle est la volonté de celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie; sic est voluntas Ejus qui totum nos habere voluit per Mariam*. Telle est, dis-je, sa volonté, mais une volonté qui va toute à notre avantage » (2).

Nous tenons, il est vrai, tous les biens de Marie par cela seul qu'elle nous a donné l'auteur de la grâce, Jésus-Christ, notre Rédempteur. Mais ce n'est pas là toute la pensée de saint Bernard. Ce qu'il veut encore et surtout nous enseigner ici, c'est le rôle universel de cette divine mère dans la répartition des grâces. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les paroles suivantes du même texte :

« Elle s'empresse partout et toujours d'apporter assistance à nos misères; nous consolant dans nos craintes, réveillant notre foi, raffermissant nos espoirs,

(1) Cant., iv, 6.

(2) S. Bernard, *de Aquaeductu*, n. 4, sqq. P. L. CLXXXIII, 410, sq.  
Le saint dit ailleurs, en termes équivalents : « *Nihil nos Deus habere voluit, quod per Mariae manus non transiret*; Dieu a voulu que nous n'eussions rien qui ne passât par les mains de Marie ». *Serm. pro Vigil. Nativ. Dom.* 3, n. 10. P. L. CLXXXIII, 100.

chassant la défiance, relevant la pusillanimité. Vous n'osiez approcher du Père. Tremblants au seul bruit de sa voix, vous vous enfuiez dans le feuillage. Il vous a donné son Fils pour Médiateur... Mais peut-être redoutez-vous encore en Jésus la majesté divine : car, tout en se faisant homme, il est resté Dieu. Voulez-vous un avocat auprès de lui? Recourez à Marie. En Marie, c'est l'humanité toute pure, non seulement pure de toute tache, mais pure de toute nature autre que la vôtre. Je le dis sans hésitation : elle aussi sera exaucée pour la considération qu'elle mérite. Le Fils exaucera sa mère, et le Père écoutera son Fils. Mes petits enfants, voilà l'échelle des pécheurs, voilà mon plus ferme espoir, voilà toute la raison de ma confiance. Car enfin le Fils peut-il donner ou recevoir un refus; est-il possible que le Fils n'écoute pas, ou que lui-même ne soit pas écouté? Ni l'un ni l'autre, assurément. Vous avez, dit l'Ange, trouvé grâce auprès de Dieu. O bonheur! Toujours elle trouvera la grâce, et nous n'avons besoin que de la grâce... Ah! cherchons la grâce, et cherchons-la par Marie, parce que ce qu'elle cherche, elle le trouve infailliblement » (1). Quelque longue que paraisse cette citation je ne l'ai pas abrégée sans regret; tant elle est apte à mettre en évidence et le sentiment de saint Bernard et cette idée si glorieuse pour Marie que, dans l'ordre de la Rédemption et dans l'ordre de l'application des mérites de Jésus-Christ, tout nous vient par son entremise : *Sic est voluntas Ejus qui totum nos habere voluit per Mariam*. Or, encore une fois, l'axiome formulé par le saint abbé de Clairvaux a été

(1) S. Bernard, *ibid.*

recueilli et répété par les maîtres de la science sacrée qui l'ont suivi, depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

II. — En voulez-vous des preuves? Écoutez ces quelques textes choisis entre mille. Voici d'abord un auteur assez rapproché des temps illustrés par saint Bernard : « Considérez, mes bien chers, que Marie est la souveraine des hommes en ce monde. C'est d'elle qu'il est écrit au livre des Psaumes : Comme les yeux d'une servante sont attachés aux mains de sa maîtresse.. (1). La servante de Marie, Notre Dame, c'est toute âme fidèle; disons mieux, c'est l'Église entière. Les yeux de la servante doivent être constamment attachés aux mains de sa maîtresse, parce que nous devons toujours porter nos regards vers les mains de Marie, soit pour en recevoir du bien, soit pour offrir à Dieu par elle toutes nos œuvres bonnes. En effet, *c'est par les mains de cette maîtresse bien-aimée que nous recevons tout ce qu'il y a de bien en nous* : témoin cette parole de saint Bernard : *Dieu n'a rien voulu nous donner qui ne passât par les mains de Marie* » (2).

(1) Psalm., cxxii, 2.

(2) *Speculum B. M. V.* Lect. 3. Opp. s. Bonav. t. XIV, p. 240, sq. (éd. Vivès). J'ai déjà dit comment la critique dispute à S. Bonaventure la paternité de cet ouvrage : ce qui d'ailleurs ne lui ôte ni son antiquité, ni tout son mérite. Mêmes idées dans un sermon, attribué comme le *Speculum* à saint Bonaventure, et d'une authenticité également douteuse. On trouvera ce dernier texte dans le second tome de notre 1<sup>re</sup> Partie, l. vii, c. 4, p. 258.

La pensée de saint Bernard se rencontre encore dans le livre intitulé, *De la Couronne de la Vierge*, c. 15. P. L., xcvi, 304. « *Tous les biens que la Majesté souveraine a dessein de communiquer au monde, elle a voulu les déposer entre vos mains.* Ainsi Dieu vous a-t-il confié les trésors de la sagesse, les joyaux des charismes, les beautés des vertus, tous les ornements de la grâce. Quand vous les semez sur nous, notre stérilité devient féconde » Saint Hildefonse ne peut avoir écrit ce livre, encore qu'il en ait été donné comme l'auteur, puisqu'il contient des fragments de saint Bernard, et que le style est celui du XII<sup>e</sup> siècle, si

Après l'auteur du *Miroir de la Vierge Marie*, consultons le pieux et savant Denis le Chartreux. Voici comment il termine une magnifique description de la dignité suréminente et des privilèges apportés par la maternité divine à la Vierge Marie :

« Enfin le Roi-Messie, le Christ Notre Seigneur, jaloux d'exalter sa propre mère et de l'honorer sans mesure, l'a constituée médiatrice entre lui, le juge, et nous, les justiciables. Il l'a prise à ses côtés pour qu'elle soit notre avocate ; il lui a confié l'Église militante, et soumis toute l'armée des élus, *en sorte que rien ne nous est donné que par elle.* Donc, si nous sommes exaucés, s'il nous vient indulgence et grâce, sachons-le bien, *tout nous arrive par Marie* ; c'est entre ses mains qu'est notre salut » (1). L'allusion dans ce texte aux paroles de saint Bernard est évidente. Ces mêmes paroles, le chancelier Gerson les a faites *siennes*, en les rapportant à leur auteur : « Vous, mère de grâce, Vierge incomparable ; vous, par les mains de laquelle, au témoignage de saint Bernard, *nous est donné de Dieu tout ce qui nous est donné* ; vous, riche en miséricorde envers ceux qui vous invoquent, nous vous prions en vous saluant, nous vous saluons en vous priant » (2).

Déjà nous avons entendu saint Bernardin de Sienne ; mais puisqu'il n'a pas eu peur de se répéter, ne craignons pas non plus de l'écouter à nouveau. Parlant des étoiles qui couronnent le front de la Vierge, « la

je l'ai cité comme les textes précédents, c'est qu'il montre combien la formule du grand abbé de Clairvaux et la doctrine qu'elle exprime étaient généralement répandues, dès les douzième, treizième et quatorzième siècles.

(1) Dionys. Carthus., *L. de via et fine solitar.*, a. 7.

(2) Gerson., *serm. in Coena Domini*, sub initio. Opp., t. III, p. 196.

quatrième, dit-il, est la *dispensation*. A partir de l'heure où elle conçut dans ses flancs le Verbe de Dieu, elle obtint, pour ainsi dire, une certaine juridiction, une sorte d'autorité sur toute procession temporelle du Saint Esprit ; tellement qu'on ne reçoit les grâces de Dieu que par son entremise. C'est pourquoi, le très dévot Bernard a dit : *Aucune grâce ne vient du ciel entier, à moins de passer par les mains de Marie* (1).

On se rappelle celui qu'on désignait par l'appellation de *sage Idiot*, avant que le P. Théophile Raynaud eût découvert son véritable nom, celui de Raymond Jordan. Lui aussi répète l'axiome de saint Bernard : « Vous êtes, ô Notre Dame, la dispensatrice des grâces divines : rien ne nous est accordé par votre Fils, qu'il n'ait passé par vos mains » (2).

Même affirmation générale dans livre *des Louanges de la bienheureuse Marie*, composé par Richard de Saint-Laurent. Ayant expliqué de la Mère de Dieu plusieurs des textes où l'écrivain sacré fait le plus splendide éloge de la divine Sagesse, il en arrive à ce verset : « Tous les biens me sont venus par elle » (3). « C'est, dit-il, ce qu'il faut principalement entendre des biens de la grâce qui sont les véritables biens. Ils nous sont venus de la largesse inépuisable de Dieu, qui veut faire passer par les mains de Marie tout le bien qu'il donne à ses créatures » (4). Or, le pieux auteur parle bien, lui aussi, de la dispensation des grâces, et non pas seulement de leur première acqui-

(1) S. Bernardin. Sen., *Serm. de Nativ. B. M. V.* 5, a. un., c. 8. Opp. t. V, p. 96.

(2) Raym. Jordan., *Contempl. de B. M. V.* p. ix, contemp. 14, de dilect. V. Mariae.

(3) Sap., vii, 11.

(4) Ricard. a S. Laurent., *de Laudib. B. M. L.* II, c. 3. Opp. Alberti M. t., XX, p. 61.

sition, car il ajoute : « C'est pourquoi il faut s'appliquer à connaître Marie ; parce que, qui la connaîtrait l'aimerait, et qui l'aimerait recevrait du Fils, par son intermédiaire, *ipsa mediante*, tous les biens nécessaires dans le présent, et, pour le futur, la vie éternelle dont les grâces et les vertus sont les arrhes et le gage » (1). Même axiome encore chez saint Antonin de Florence : « C'est par Marie que descend du ciel tout ce qu'il y a de grâce à venir dans le monde » (2).

Adam de Perseigne exprime à la fois et l'idée que Marie nous a donné toute grâce en nous donnant l'Auteur de la grâce, et l'idée que, dans l'application, toute grâce aussi nous arrive par son entremise. « Comme elle est pleine de grâce, comme de tout elle-même ruissellent les délices de la miséricorde, il n'y a pas de grâces que son enfantement ne nous apporte. Elle est à nous cette Vierge, ils sont nôtres tous les mystères célestes qui s'opèrent en elle. Il est donc souverainement périlleux de s'éloigner, même pour un instant, de *celle à qui sont confiées toutes les délices* de notre suavité, de celle en qui sont réservées pour nos usages les richesses du salut, la sagesse et la science des Saints » (3). Et encore : « O salut assuré, ô sommaire de la vie, ô notre unique espérance de pardon, ô suavité singulière ! *Vous êtes tout pour moi*, mon unique Souveraine ; *en vous est déposée la plénitude de tous les biens...* Avez-vous besoin de miséricorde, vous la trouverez surabondamment dans ses entrailles virginales ; cher-

(1) Id., *ibid.*

(2) S. Anton. Flor., *Summ.*, p. iv, tit. 15, c. 20, § 12.

(3) Adam. Persen., *Fragmenta Mariana.*, fragm. 7. P. L. cccxi, p. 754.

chez-vous la paix, etc., etc. » (1). Énumération qui se rapporte manifestement à la distribution des grâces.

Voulez-vous encore un témoignage autorisé, venant de l'Église latine? C'est un texte du bienheureux Albert le Grand. Il n'est pas étranger à la loi formulée par saint Bernard, puisqu'il suit immédiatement l'extrait d'un sermon où notre saint a très éloquemment célébré l'universelle efficacité des intercessions de Marie, considérée sous le nom d'étoile (2). « Et le nom de la Vierge était Marie. Marie, suivant les diverses interprétations, signifie souveraine, étoile de la mer, illuminée, illuminatrice... *Souveraine* : n'est-elle pas la dame et maîtresse de tout ce dont Dieu est le Seigneur et le maître?... *Lumineuse, illuminatrice* : car elle reçoit immédiatement les illuminations divines, et toutes les faveurs du ciel sont universellement distribuées par elle, *ipsa omnium bonitatum universaliter distributiva. Étoile de la mer*, parce qu'elle est et sera toujours la plénitude de toutes les grâces de la vie présente » (3). Si ce texte ne paraissait pas encore assez clair, en voici un autre qui ne permet aucune hésitation. Le bienheureux Albert traite de la plénitude des grâces en Marie. Il signale, en dehors des autres plénitudes, « celle qui reçoit uniquement pour donner, et c'est la plénitude du canal. Or, la très heureuse Vierge a cette plénitude : car toutes les grâces, quant au nombre (c'est-à-dire, sans en excepter aucune), passent par ses mains. Et voilà pourquoi il est dit au livre de l'Écclésiastique : Je

(1) *Id., ibid.*, 1 p. : 745, 746; col. ep. 16, 634, sq.; *Marialis* serm. 2, 714.

(2) S. Bernard., *hom.*, 2 *super Missus est*. P.L. CLXXXIII.

(3) Albert. M., *Quaest. super Missus est.*, q. 29, § 2. Opp. T, XX, p. 31.

suis comme le canal du fleuve, et comme l'aqueduc qui sort du paradis de Dieu (1); c'est-à-dire, des délices de la divine miséricorde » (2). Vient ensuite une allusion très expresse à la formule de saint Bernard, et l'application faite à Marie des paroles de la Sagesse : Tous les biens me sont arrivés par elle et j'ai reçu de ses mains une incalculable richesse (3).

J'omets une foule d'autres témoignages pour m'arrêter sur un texte de Léon XIII. C'est par lui qu'il a fermé sa lettre encyclique, *Jucunda semper*, sur le Rosaire de Marie. « Vénérables frères, dit le Pontife à ses coopérateurs dans l'Épiscopat, que Dieu qui nous a donné, dans sa bonté miséricordieuse, une telle Médiatrice, et qui a voulu que nous recevions tout par Marie, daigne par son intercession et sa faveur exau-

(1) Eccli., xxiv, 41.

(2) Albert. M., *Ibid.* q. 164, p. 116. Beatissima Virgo plena est gratiarum omnium, quantum ad numerum, quae omnes ad numerum transeunt per ipsius manus..., l. c.

(3) Le moyen âge fournirait bien d'autres témoins à qui prendrait le temps d'en interroger les ascètes et les prédicateurs. Voici, par exemple, le franciscain Bernardin de Busti disant de Marie : « Dieu l'a tant aimée qu'il n'a voulu nous faire aucun bienfait qui ne passât par ses mains. Or, elle n'est pas avare, mais libérale et généreuse. Dieu l'a constituée sa cellière et la dispensatrice de ses grâces ». *Marialis.*, part. III, de nomine Mariae, serm. 2.

Voici Pelbart de Themeswar, qui répète, après saint Bernardin de Sienna, « qu'à partir du moment où la Vierge conçut le Verbe de Dieu, elle eut une sorte de juridiction sur toutes les processions temporelles du Saint Esprit, en sorte que nulle créature ne reçoive grâce ou vertu quelconque du Saint Esprit, sans qu'elle en soit la dispensatrice. Et je ne crains pas de dire, ajoute-t-il, que... du sein de cette Vierge, comme d'un Océan de la divinité, sortent les ruisseaux et les fleuves de toutes les grâces... Donc, la source de toute grâce est en elle, afin que nous l'invoquions dans toutes nos nécessités... car elle est la dispensatrice de toute grâce ». *Stellaris*, l. II, p. 2. Voici Cornelius de Snekis, qui proclame Marie « trésorière des divines grâces, parce qu'il a plu à Dieu de tout nous donner par ses mains, et rien sans elle ». *Rosarium*, serm. 4.

Pour le moment, ne regardons pas ce qu'il y a parfois d'outré dans les expressions, et ne prenons que la pensée qu'elles veulent mettre en saillie; c'est toujours l'idée formulée par saint Bernard, avec moins de mesure peut-être, mais sans la moindre hésitation, tant elle paraît naturelle et vraie.